

SOMMAIRE

Mars-Avril 1999

CARDEX	<input checked="" type="checkbox"/>
VOCES	
B. DATOS	<input checked="" type="checkbox"/>
OK	
Mars 2 1999	

Pages 311-650

- 313 DOSSIER SPÉCIAL : SANG CONTAMINÉ
- 315 **1. Arrêt de la Commission d'instruction de la Cour de justice de la République en date du 17 juillet 1998**
- 329 **2. Arrêt de la Cour de justice de la République en date du 9 mars 1999**
- 339 **3. Extraits choisis des réquisitions du Ministère public**
- 381 **4. Une ténébreuse affaire**
par Jacques ROBERT
- 395 **5. Trois remarques à propos des réquisitions du Ministère public dans l'affaire du sang contaminé**
par Pierre AVRIL
- 401 **6. Brèves remarques d'un pénaliste**
par Philippe CONTE
- 409 **7. Pour la Cour de justice de la République**
par Michel DEGOFFE
- 419 **8. Le double écueil de la criminalisation de la responsabilité et de la justice politique**
par Olivier BEAUD
- 457 CHRONIQUES DE FOND
9. La Cour pénale internationale et la responsabilité du chef de l'État devant le Conseil constitutionnel
par François LUCHAIRE
- 481 **10. La frontière : horizon indépassable de l'humanité ou pouvoir objectivé?**
par Christopher POLLMANN
- 501 CHRONIQUES ÉTRANGÈRES
11. République fédérale d'Allemagne : La jurisprudence constitutionnelle en 1996 et 1997
par Michel FROMONT

REVUE DU
**DROIT
PUBLIC**

ET DE LA SCIENCE POLITIQUE
EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

JACQUES ROBERT
JEAN-MARIE AUBY

Cour pénale internationale
Commission des participations et des transferts
Responsabilité administrative
Cour de discipline budgétaire et financière
Allemagne
États-Unis

Dossier spécial
sang contaminé

R.D.P.

2 - 1999

L.G.D.J.

- 535 **12. La puissance et la fragilité : chronique d'une destitution annoncée**
par Jean-Pierre LASSALE
- 557 CHRONIQUES ADMINISTRATIVES
13. La commission des participations et des transferts
par Benjamin BOUMAKANI
- 593 **14. De la responsabilité à la solidarité des personnes publiques**
par Dominique PHILIPP
- 633 NOTE DE JURISPRUDENCE
15. Application de l'article 6 de la Convention européenne au contentieux devant la Cour de discipline budgétaire et financière (CE, Sect., 30 octobre 1998, Lorenzi).
par Gabriel ECKERT

su
jur
pre
de
cô
so
(M
co
l

et
qu
a
C
U
s
n
l
c
A